

COMMUNE DE LUNERAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020.

Le compte administratif 2020 du budget principal a été voté le 8 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 3 220 833,75 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 2 502 636,63 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 718 197,12 €
Restes à réaliser :	- 422 960,00 €

Résultat cumulé : + 2 797 873,75 €

(dont 1 125 340,46 € provenant du service assainissement : compétence transférée à la CC Terroir de Caux au 1^{er} janvier 2020).

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 042 387,02	10 254,94		10 254,94	3 052 641,96
Affectation du résultat		-904 159,94				-904 159,94
Opérations de l'exercice	1 413 617,99	1 778 027,54	1 444 958,25	2 173 410,31	2 858 576,24	3 951 437,85
TOTAUX	1 413 617,99	3 916 254,62	1 455 213,19	2 173 410,31	2 868 831,18	6 089 664,93
Résultats de clôture		2 502 636,63		718 197,12		3 220 833,75
Restes à réaliser			816 210,00	393 250,00	816 210,00	393 250,00
TOTAUX CUMULES		2 502 636,63	816 210,00	1 111 447,12	816 210,00	3 614 083,75
RESULTATS DEFINITIFS		2 502 636,63		295 237,12		2 797 873,75

➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à **1 778 027,54 €**.

Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : **60 724,10 €**

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (40 815 €) et l'accueil périscolaire (5 518 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (5 742 €), les remboursements de frais par des locataires de logements communaux et autres frais (5 924 €)...

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : **1 158 535,66 €**

Ce chapitre est alimenté par 2 sources importantes de recettes pour la commune : la fiscalité locale (655 948 €) et l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (326 364 €).

Concernant la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2020 : 650 882 €

Fiscalité reçue en 2020 : 655 948 €

Soit une différence positive de 5 066 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

D'autres postes importants : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 515 €) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (44 603 €).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 437 648,55 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en baisse : 157 567 € contre 165 438 € en 2019. Tout comme : la dotation nationale de péréquation (34 608 € contre 36 479 €) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (29 121 € contre 34 932 €).

Les montants perçus au titre de dotation de solidarité rurale (131 826 € contre 130 981 €) et du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (34 997 € contre 34 847 €) restent relativement stables. Seul le Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse (57 651 € contre 53 200 €).

Ce chapitre comprend également la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale (11 600 €).

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 105 937,26 €

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (98 549 €) et les redevances d'occupation du domaine public (7 360 €).

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 1 895,00 €

Cette recette correspond au remboursement du supplément familial.

Chapitre 76 « Produits financiers » (3,14 €) et Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (8 190,64 €)

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 5 093,19 €

Les dépenses se sont élevées à **1 413 617,99 €**.

Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 427 971,25 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, la gestion du marché, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (repas des aînés, colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Il faut noter une hausse des dépenses sur ce chapitre, due principalement au contrat passé pour la gestion du marché et aux achats liés au Covid 19.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 688 982,37 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate ici une hausse des dépenses qui provient de la réintégration au 1er février 2020 d'un agent qui était en disponibilité depuis 2017.

Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 101 700,38 €

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

-aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 68 447 €

-aux subventions de fonctionnement aux associations : 30 226 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 13 583,22 €

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 70 714,00 €

dont 70 000 € d'annulation de rattachement de produits relatif au service assainissement.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 110 666,77 €

➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2020, **1 444 958,25 € de dépenses** et **2 173 410,31 € de recettes** ont été réalisées en section d'investissement.

Les **recettes** se décomposent comme suit :

- subventions de l'Etat : 73 645 €
- subventions du Département : 136 153 €
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 9 895 €
- remboursement du FCTVA : 90 088 €
- taxe d'aménagement : 7 831 €
- emprunts : 765 611 €
- participation équipement public exceptionnel) : 69 863 €
- divers : 5 152 €
- affectation du résultat : 904 160 €
- opérations d'ordre budgétaire : 111 012 €

Au niveau des **dépenses**, les principaux investissements ont été les suivants :

- construction de vestiaires et club house de foot : 908 978 €
- travaux de voirie : 174 659 €
- restauration du clocher (solde travaux) et reconstruction d'une partie du mur de l'église : 101 314 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (103 462 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (35 224 €) et des frais d'études pour de futurs gros projets (8 805 €). Par ailleurs, 107 078 € de capital d'emprunts ont été remboursés et 5 438 € d'opérations d'ordre budgétaire ont été réalisées.

➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 1 778 027,54 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 413 617,99 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 173 410,31 €
- Dépenses d'investissement : 1 444 958,25 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 580 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 515 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 789 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2020 : 1 198 565,12 €

Soit une dette par habitant de : 533 €

Annuités 2020 en capital des dettes bancaires : 107 078,33€

Nouveaux emprunts contractés en 2020 : 765 611,11 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCL, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20210408-NOTECA2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Fait à Luneray, le 8 avril 2021



Le Maire, Guy AUGER